

**QUESTIONNAIRE
RELATIFS AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC
EXIGENCES POUR QU'IL Y AIT UNE PROTECTION ADÉQUATE ACCORDÉE AUX
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS HÉBERGÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC**

Instructions :

1. **Chaque lieu proposé par le soumissionnaire doit répondre à toutes les exigences de cette annexe.**
2. **Un formulaire par lieu proposé doit être complétée.** Inscrivez dans quelle juridiction (province, état ou région, le cas échéant) les renseignements personnels seront détenus, utilisés ou communiqués dans le cadre des activités réalisées dans le cadre du contrat découlant de l'appel d'offres.
3. Pour chaque exigence, vous devez démontrer qu'il y a une protection adéquate et appuyer vos réponses en reproduisant dans chacune de cases prévues **toutes les explications pertinentes de même que la référence exacte au document justificatif**, à savoir les lois, règlements, procédures, standards, politiques ou autres documents de même nature du soumissionnaire à cet égard. Aucune référence à l'intégralité d'un document ne sera acceptée. Les réponses doivent être précises et complètes.

À COMPLÉTER PAR LIEU - INDIQUER LES INFORMATIONS SUIVANTES :

Nom du soumissionnaire : _____

Appel d'offres : DOS-_____ Titre : _____

Norme ISO ou certification détenue, si applicable : _____

LIEU D'HÉBERGEMENT : _____

Juridiction (province – état – région) : _____

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT DÉMONTRER QUE LA LOI DU LIEU D'HÉBERGEMENT OU SES POLITIQUES INTERNES RESPECTENT LES PRINCIPES SUIVANTS	
PRINCIPE / EXIGENCES LÉGALES	EXPLICATIONS AVEC RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS À L'APPUI EXIGÉES (des pages peuvent être jointes)
Droit à la vie privée / Le droit à la vie privée et le principe de la confidentialité des renseignements personnels sont reconnus et conformes aux lois québécoises applicables en la matière.	
Consentement / Toute personne doit être informée et doit consentir préalablement à toute collecte, utilisation ou communication de renseignements personnels la concernant.	
Limitation en matière de collecte / Seuls les renseignements personnels nécessaires aux finalités déterminées sont collectés, et ce, par des moyens licites et loyaux.	
Spécification des finalités / Les finalités pour lesquelles les renseignements personnels sont collectés sont déterminées au plus tard au moment de leur collecte et leur utilisation est compatible avec une protection adéquate des renseignements personnels hors Québec.	
Qualité des données / Seuls les renseignements personnels nécessaires par rapport aux finalités doivent être utilisés et, dans la mesure où ces finalités l'exigent, ils doivent être exacts, complets et tenus à jour.	

<p>Limitation de l'utilisation / Les renseignements personnels ne doivent pas être divulgués ou utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été collectés sauf si le consentement de la personne concernée a été obtenu ou si une règle de droit en permet la divulgation ou l'utilisation.</p>	
<p>Garantie de sécurité / Les renseignements personnels doivent être protégés, grâce à des garanties de sécurité raisonnables et correspondantes à leur degré de sensibilité, contre des risques tels que la perte des renseignements ou leur accès, destruction, utilisation, modification ou divulgation non autorisées.</p>	
<p>Transparence / Le soumissionnaire est doté de politiques de confidentialité régulièrement mises à jour. Les politiques et pratiques en vigueur au sein de votre entreprise concernant la gestion des renseignements personnels détenus, utilisés ou communiqués sont accessibles à toute personne. Il est également possible de connaître facilement l'existence et la nature des renseignements personnels détenus, les finalités principales de leur utilisation.</p>	
<p>Participation individuelle / Les renseignements personnels concernant toute personne physique peuvent être confirmés à ladite personne et lui être communiqués dans un délai raisonnable. Toute demande d'accès aux renseignements personnels devra être transmise à la Ville.</p>	
<p>Responsabilité / Des personnes identifiables sont désignées responsables de l'application et du respect des mesures, politiques ou pratiques donnant effet aux principes ci-dessus énoncés. Leurs noms et coordonnées sont facilement disponibles (veuillez nous préciser où peuvent-ils être consultés).</p>	
<p>Plainte / Toute personne peut se plaindre du non-respect des principes énoncés précédemment en communiquant avec la ou les personnes responsables de les faire respecter au sein de l'entreprise concernée. Une politique de traitement des plaintes est existante (veuillez nous préciser où peut-elle être consultée.)</p>	